Ville d'Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2022

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

REMIXING CULTURE
ESCH2022.LU

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 6 mai 2022 – Transactions immobilières

Par la présente, je vous soumets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal :

Avenant au bail emphytéotique du 24 juin 1971 concernant les garages sis « Cité C.E.C.A. »

Le bail emphytéotique est reconduit pour une durée maximale de 20 ans, commençant le jour de l'approbation de la présente par l'autorité supérieure.

Hormis les modifications prévues au présent avenant, l'ensemble du bail emphytéotique du 24 juin 1971 reste d'application.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Lucien Malano
Ingénieur-Directeur

Ville d'Esch-sur-Alzette
Boîte Postale 145 · L-4002 · Esch-sur-Alzette
Tél. +352 2754 1
www.esch.lu

Jessica KREB
Travaux Municipaux - Division du Géomètre · Biens fonciers
Tél. +352 2754 3360
jessica.kreb@villeesch.lu